

RAPPORT D'ACTIVITE 2018

1° REUNIONS

Nombre de réunions ordinaires : 23

Dates : 11, 31 janvier
5, 15 février
7, 20 mars
5, 16, 25 avril
3, 17, 29 mai
18 juin
2, 11 juillet
18 septembre
02, 16, 23 octobre
13, 22 novembre
04, 18 décembre

Nombre de réunions supplémentaires : 0

2° MEDECINS ET PSYCHOLOGUES AGREES EN 2018

	Demande initiale	Renouvellement	Total
Médecins	9	8	17
Psychologues	8	2	10

3° RECOURS DEVANT LA CFA ANNEE 2018.

3.1 Nature et nombre

	Conduite	Hors conduite	Total
Recours portant sur le certificat d'inaptitude physique	42	102	144
Recours portant sur le certificat d'inaptitude psychologique	21	56	77
Total	63	158	221

Recours non traités (hors délai, sans suite) : 2 (2 TES)

3.2 Âge et type de visite

Répartition par classe d'âge	< 30	30-39	40-49	>50	Total
Inaptitude physique conduite	12	19	6	5	42
Inaptitude psychologique conduite	5	9	6	1	21
Inaptitude physique hors conduite	26	37	31	8	102
Inaptitude psychologique hors conduite	23	20	11	2	56
Total	66	85	54	16	221

	Demande initiale	Renouvellement
Inaptitude physique conduite	25	17
Inaptitude psychologique conduite	18	3
Inaptitude physique hors conduite	41	61
Inaptitude psychologique hors conduite	56	0
Total	140	81

3.3 Recours portant sur l'inaptitude physique

3.3.1 Motifs

3.3.1.1. Conduite

	Demande initiale	Renouvellement	Total
Ophthalmologie	13	9	22
Substances psychoactives (sauf alcool)	2	6	8
Alcool	2	1	3
ORL	2	0	2
Handicap	2	1	3
Neurologie	2	0	2
Pneumologie (saos)	1	0	1
Médicament/vigilance	1	0	1

3.3.1.2. Hors conduite

	Demande initiale	Renouvellement	Total
Ophthalmologie	31	22	53
Substances psychoactives (sauf alcool)	5	31	36
Médicament/vigilance	2	2	4
Handicap	3	1	4
Cardiologie	0	2	2
Endocrinologie	0	1	1
Hématologie	0	1	1
Refus examens complémentaires	0	1	1

3.3.2 Demande d'avis spécialisé ou examen complémentaire

* ophtalmologie 17

3.4 Décisions de la CFA

3.4.1. Aptitude physique conduite

	Affectation	Renouvellement	Total
Apte 1 an	3	2	5
Apte 3 ans	4	3	7
Maintien inaptitude	14	11	25
Refaire la visite	2	0	2
Sans suite*	2	1	3

*recours annulés par les intéressés

3.4.2. Aptitude physique hors conduite

	Affectation	Renouvellement	Total
Apte 1 an	0	1	1
Apte 3 ans	1	3	4
Apte 5 ans	3	2	5
Maintien inaptitude	36	53	89
Repasser visite	0	1	1
Sans suite*	1	1	2

*recours annulé par l'intéressé

3.4.3. Aptitude psychologique conduite

	Affectation	Renouvellement	Total
Réévaluation autorisée	4	0	4
Maintien inaptitude	14	3	17

3.4.4. Aptitude psychologique hors conduite

	Affectation	Renouvellement	Total
Réévaluation autorisée	9	0	9
Maintien inaptitude	44	0	44
Apte	1	0	1
Sans suite	2	0	2

4° REMARQUES

L'année 2018 représente la première année complète pour la Commission Ferroviaire d'Aptitudes à la suite de l'extension des compétences de la Commission pour les tâches essentielles de sécurité hors conduite (Décret n° 2017-527 du 12 avril 2017 et arrêté du 13 juillet 2017 modifiant l'arrêté du 7 mai 2015) depuis le 01/07/2017.

Le nombre des recours traités par la Commission a augmenté de 187% par rapport à l'année 2016 (conduite uniquement) et 85,8% par rapport à 2017 (conduite et TES en partie). Les recours des agents occupant des TES hors conduite représentent 71.5% des recours entraînant un accroissement significatif de l'activité de la Commission.

L'analyse des données retrouve les mêmes tendances évoquées en 2017 sauf pour les recours psychologiques où la décision d'inaptitude est maintenue dans 79.2% (60% en 2017).

Projet de révision du règlement intérieur de la Commission ferroviaire d'aptitudes.

Projet de renforcer le droit à la défense des personnes présentant un recours devant la Commission avec possibilité d'observations orales (sur demande) ou écrites complémentaires à celles déjà formulées sur la demande de recours.

Participation à la journée d'animation réglementaire de l'EPSF

+++++